

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625_27-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents : 25

Procurations: 5

Nombre de conseillers

absents: 3

OBJET:

Marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'Art Contemporain (CAC) « le Creux de l'enfer » -Avenant 2 Lot 2

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le 25 juin 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents:

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON, Monique MORENO à Martine MUNOZ, Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT, Serap ALP à Eric BOUCOURT, Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Betul SIMSEK, Farida LAID,

<u>Secrétaire de séance</u> :

Thierry BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625_27-D

- N°27 -

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - AVENANT 2 LOT 2

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n°40 du 8 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de réhabilitation du centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer »
- **Vu** la délibération n°28 en date du 20 septembre 2023 concernant l'attribution du marché de travaux de réhabilitation du Centre d'Art Contemporain ;
- Vu la délibération n°24 en date du 24 octobre 2023, concernant l'attribution des marchés Lot 10 -Chape et revêtements de sol et lot 11 - Ascenseur;
- **Vu** la délibération n°21 en date du 14 novembre 2024 concernant l'attribution du Lot 4 Charpente métallique ;
- Vu la délibération n°8 en date du 09 avril 2024 concernant l'avenant n°1 Lot 2 : Curage/Gros
 œuvre ;
- Considérant que le Lot n°2 Curage/Gros œuvre doit à nouveau faire l'objet de travaux supplémentaires sur demandes du bureau de contrôle portant sur des reprises de jambage pour un montant de 4 310 euros HT;
- Considérant que des travaux doivent être effectués afin de passer la deuxième volée d'escalier en béton (démolition et évacuation de l'escalier extérieur) d'un montant de 3 159.50 euros HT;
- Considérant qu'il faut effectuer des travaux supplémentaires de bouchage de trémie, de démolition de la maçonnerie de l'ancienne ouverture au RDC, de dépose d'IPE dans la circulation et non structurel au R-1 et de forme de pente d'accès PMR pour 1 215 euros HT;

L'ensemble de ces travaux supplémentaires entraine une augmentation du montant du marché de 8 684.50 euros HT;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC et Serap ALP):

- Approuve l'avenant 2 du Lot 2 Curage/Gros œuvre avec l'entreprise SORAMA d'un montant de 8 684.50 euros HT portant le montant du marché à 414 747.39 euros HT;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Thierry BARTHELEMY

Le Maire

Stéphane RODIER